

Organisation Volvo Car Corporation	Propriétaire 50 092 Conformité et éthique	Type de document Note d'intention	Décision 1,0
Nom du document Déclaration de Volvo Cars sur les droits de la personne 2025		Valable à compter du 2026-05-27	Classification de sécurité Document public

Volvo Cars

Déclaration sur les droits de la personne 2025



À propos de cette déclaration

Cette déclaration donne un aperçu de l'engagement du Volvo Car Group (Volvo Cars) en faveur de la protection des droits de la personne et d'une diligence raisonnable efficace en matière de droits de la personne dans l'ensemble de la chaîne de valeur de Volvo Cars. Il décrit également les processus, les risques identifiés et les mesures prises au cours de la période de référence allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (sauf indication contraire).

La version actuelle a été approuvée par le Conseil d'administration de Volvo Cars le 27 mai 2026. Notre objectif est d'examiner et de mettre à jour cette Déclaration chaque année.

Notre engagement à protéger les droits de la personne

Chez Volvo Cars, nous nous engageons à respecter les normes et directives en matière de droits de la personne reconnues dans le monde entier¹. Notre engagement à protéger et à promouvoir les droits de la personne est approuvé par le conseil d'administration de Volvo Cars et exposé dans la présente déclaration ainsi que dans :

- [Notre Code de conduite](#), y compris le **Politique relative au personnel**, qui définit nos principes et nos attentes à l'égard des employés de Volvo Cars² en ce qui concerne les droits de la personne, la non-discrimination, l'égalité des chances, le travail des enfants, le travail forcé, la liberté syndicale, la négociation collective, la santé, la sécurité, la rémunération et les heures de travail.
- [Le Code de conduite de Volvo Cars pour les partenaires commerciaux](#), qui définit les normes et principes commerciaux responsables que nous attendons de tous nos partenaires commerciaux et qu'ils appliquent à leurs propres activités et chaînes de valeur, en veillant à ce que les employés et les sous-traitants soient informés des mêmes exigences ou qu'ils s'y conforment. Il couvre l'éthique des affaires et la conformité, les droits de la personne, les conditions de travail, la responsabilité environnementale et la gestion responsable de la chaîne de valeur.
- [La stratégie de développement durable de Volvo Cars](#), où les droits de la personne sont l'un des domaines prioritaires du pilier Entreprise responsable, dans le but de garantir une conduite responsable des entreprises tout au long de la chaîne de valeur.

Nos activités et notre chaîne de valeur sont mondiales

Volvo Cars conçoit, développe, fabrique et vend une gamme de véhicules et de services haut de gamme. Bien que notre siège social soit situé en Suède, nous avons des activités de fabrication, de recherche et de conception en Europe, en Asie et en Amérique. Dans le cadre de nos activités, nous employons environ 44 000 personnes, réparties sur plus de 50 sites différents. L'ensemble de notre chaîne de valeur est présente dans plus de 100 pays et comprend environ 12 000 fournisseurs sous contrat direct (dont environ 1 000 sont des fournisseurs de pièces et de composants sous contrat direct) et plus de 2 200 sites partenaires de vente au détail.



Risques liés aux droits de la personne dans notre chaîne de valeur

En raison de notre présence mondiale et de la diversité de nos activités, nous devons prendre en compte un vaste éventail de risques liés aux droits de la personne et appliquer une approche fondée sur les risques à nos processus de diligence raisonnable. Volvo Cars a effectué, conformément aux directives internationales, une analyse visant à cerner les risques les plus importants en matière de droits de la personne. La portée de cette évaluation couvrait les impacts négatifs réels et potentiels sur les droits de la personne que Volvo Cars peut causer ou auxquels elle peut contribuer dans le cadre de ses propres activités, ou qui peuvent être directement liés à nos activités, produits ou services par le truchement de nos relations commerciales.

¹ Le droit international relatif aux droits de la personne; la Déclaration des principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du travail; les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies; la Convention relative aux droits de l'enfant; les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne; les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises; le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises; et le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque.

² Aux fins de la présente déclaration, le terme « employés de Volvo Cars » inclut (1) tous les employés de Volvo Cars, (2) les consultants et le personnel intérimaire qui travaillent dans les locaux de Volvo Cars ou sous la direction de Volvo Cars, et (3) les membres du conseil d'administration de Volvo Car Group.

Volvo Cars a identifié un risque important au chapitre des droits de la personne³

- ▶ Impacts sur le droit à un environnement propre, sain et durable. En tant que fournisseur de mobilité, nous sommes conscients des enjeux environnementaux liés à notre activité. Chez Volvo Cars, nous veillons à ce que tout le monde ait droit à un environnement propre, sain et durable, ce qui est essentiel pour la jouissance d'un vaste éventail d'autres droits de la personne.
- ▶ Impacts sur le droit à la santé et à la sécurité. La sécurité fait partie de notre héritage et constitue le fondement de notre entreprise. En tant qu'entreprise centrée sur l'humain, la santé et la sécurité sont et doivent être la priorité absolue dans l'ensemble de nos activités, de nos produits et de notre chaîne de valeur.
- ▶ Esclavage moderne, y compris le travail forcé. Nous ne tolérons aucune forme de travail forcé lié aux activités, aux produits et aux services de Volvo Cars, y compris la servitude pour dettes, le trafic ou toute autre forme d'esclavage moderne.
- ▶ Travail des enfants. Nous ne tolérons aucune forme de travail des enfants dans le cadre de nos activités ou de notre chaîne de valeur. Les enfants ont le droit d'être protégés contre l'exploitation économique et de ne pas effectuer tout travail susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec leur éducation ou leur développement.
- ▶ Menaces ou occurrence d'abus ou de violence. Volvo Cars applique une politique de tolérance zéro à l'égard des menaces, des abus et de la violence. Tous les employés de Volvo Cars, les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés et les autres parties prenantes doivent être traités avec respect et dignité.

La chaîne de valeur de Volvo Cars peut comporter plusieurs autres risques potentiels en matière de droits de la personne, y compris, sans s'y limiter, les répercussions négatives sur les conditions de travail décentes, la non-discrimination, la vie privée, les droits à la terre et à l'eau, ainsi que les droits des peuples autochtones. Notre engagement à protéger les droits de la personne et nos activités de diligence raisonnable englobent toute la gamme des risques potentiels en matière de droits de la personne, et nous surveillons et suivons en permanence les indices de violations des droits de la personne.

Notre approche relative à la diligence raisonnable en matière de droits de la personne

Grâce à notre approche axée sur les risques, nous accordons la priorité à nos risques les plus importants, nous recherchons des approches collaboratives par le truchement d'initiatives sectorielles et multipartites et nous nous efforçons d'améliorer continuellement nos outils et nos processus.

La roue de la diligence raisonnable [figure 1] illustre notre approche en matière de diligence raisonnable relative aux droits de la personne.

Figure 1 – Roue de diligence raisonnable de Volvo Cars

1. La conduite responsable des entreprises fait partie intégrante de notre Code de conduite, de nos politiques d'entreprise, de notre Code de conduite pour nos partenaires commerciaux, de nos accords avec nos partenaires et fournisseurs et de nos systèmes de gestion.
2. Nous identifions et évaluons les impacts négatifs réels et potentiels que nous pouvons causer, auxquels nous contribuons ou qui sont directement liés à nos activités, produits ou services par nos relations commerciales.
3. Nous prenons des mesures pour cesser, prévenir et atténuer les impacts potentiels et réels, et nous donnons accès à des mesures correctives aux détenteurs de droits concernés, le cas échéant. Nous nous efforçons activement d'apporter des changements positifs dans notre industrie et de contribuer à une société durable par le truchement d'initiatives intersectorielles, de plaidoyer public, de collaborations et d'investissements.
4. Nous fixons des objectifs et suivons notre efficacité en surveillant et en évaluant continuellement nos processus de diligence raisonnable et nos résultats.
5. Nous expliquons la manière dont les risques et les impacts potentiels et réels en matière de droits de la personne sont pris en compte dans notre Rapport annuel et sur le développement durable, dans nos documents de position disponibles sur volvocars.com. et dans cette déclaration.



³ Les questions importantes relatives aux droits de la personne sont les impacts sur les droits de la personne identifiés comme les plus graves en fonction de leur ampleur, de leur portée et de leur irrémédialité, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne.

Le dialogue avec les détenteurs de droits et les autres parties prenantes est un élément essentiel de la diligence raisonnable afin d'identifier, de comprendre et d'atténuer les risques, de déterminer les mesures correctives appropriées, et de suivre l'efficacité de ces mesures. Les principaux groupes de détenteurs de droits que nous avons identifiés comprennent les quatre thèmes sociaux de l'ESRS⁴ : (1) la main-d'œuvre propre, (2) les travailleurs de la chaîne de valeur, (3) les communautés affectées et (4) les consommateurs et les utilisateurs finaux. En fonction de la nature et du contexte des risques, nous visons à interagir directement avec les détenteurs de droits et/ou avec les mandataires⁵ et les parties prenantes expertes pertinents. Au sein des groupes de détenteurs de droits, nous nous efforçons d'identifier les détenteurs de droits qui courent un risque accru d'être confrontés à des impacts négatifs sur les droits de la personne en raison, par exemple, de la marginalisation, de la discrimination, du harcèlement, de la sous-représentation ou du besoin d'une protection particulière (y compris, mais sans s'y limiter, les enfants, les femmes, les migrants, les réfugiés, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les personnes LGBTQI+ et les peuples autochtones), dans le but de prendre en compte de manière adéquate les points de vue des groupes vulnérables et leurs droits protégés.

Les sections suivantes donnent un aperçu des principales activités de diligence raisonnable dans les différentes parties de notre chaîne de valeur.

Diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans nos propres activités

Volvo Cars a recours à des évaluations des politiques relatives au personnel conformes aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne pour ses propres activités. Cette évaluation de l'impact sur les droits de la personne comprend des entretiens sur place avec les détenteurs de droits potentiellement touchés, dans le but d'évaluer les impacts négatifs potentiels sur les droits de la personne, en mettant l'accent sur l'impact sur nos sites de fabrication et nos bureaux (y compris les sous-traitants et les fournisseurs de services sur place) et les communautés voisines. Les évaluations identifient les possibilités d'amélioration et proposent des mesures pour atténuer le risque d'impacts négatifs sur les droits de la personne. La méthodologie, les idées et les enseignements tirés de l'évaluation de la politique des ressources humaines éclairent également notre approche des projets stratégiques, y compris la sélection et l'établissement de nouveaux sites.

En nous appuyant sur la méthodologie de l'évaluation des politiques relatives au personnel, nous avons mis en place des ateliers sur les risques en la matière afin de former les gestionnaires au maintien de pratiques commerciales responsables sur les marchés identifiés comme à haut risque dans l'évaluation des risques liés aux droits de la personne de la chaîne de valeur mondiale. Les sujets de formation comprennent les exigences légales, la consultation des parties prenantes, les groupes vulnérables et l'identification des risques dans un contexte local. Des plans de mesures correctives sont élaborés au cours des ateliers, et l'efficacité des mesures préventives et correctives fait l'objet d'un suivi.

En plus des évaluations de la politique des personnes, nous effectuons un suivi annuel pour tous nos propres sites d'exploitation, couvrant le respect des droits du travail et de la politique des personnes. Les résultats sont utilisés comme intrants pour l'amélioration continue de nos efforts de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. Si des lacunes sont identifiées, des ajustements sont apportés aux processus internes, avec l'aide du service des affaires du travail.

Diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement

Tous les fournisseurs de Volvo Cars sont tenus de respecter les exigences du Code de conduite des partenaires commerciaux ou des principes similaires, ainsi que nos autres exigences en matière d'activités responsables et de développement durable. Des vérifications préalables à l'identification des risques et au contrôle de la conformité sont effectuées avant la finalisation des accords et périodiquement tout au long des relations commerciales. Notre processus de diligence raisonnable fondé sur les risques fonctionne à deux niveaux, tous deux structurés autour de la roue de la diligence raisonnable.

Diligence raisonnable de base

La conformité des fournisseurs au Code de conduite pour les partenaires commerciaux et leur performance par rapport à un ensemble plus vaste d'exigences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont évaluées par des visites sur site, des questionnaires d'auto-évaluation et des dépiages.

- **Le Questionnaire d'évaluation de la durabilité (SAQ)**

Le SAQ est obligatoire dans notre processus d'approvisionnement depuis 2019 et a été développé par Drive Sustainability, une initiative collaborative au sein de l'industrie automobile. Il exige des fournisseurs qu'ils rendent compte de sujets tels que l'éthique des affaires, les droits de la personne, la gestion de l'environnement et l'approvisionnement responsable. Toutes les réponses sont validées par un

⁴ Normes européennes d'information sur le développement durable en vertu de la directive sur l'information des entreprises en matière de développement durable (CSRD).

⁵ Individus ou groupes reconnus comme représentants légitimes des détenteurs de droits concernés.



évaluateur externe. Les fournisseurs existants sont tenus de remplir le SAQ tous les deux ans, avec des recommandations d'amélioration en fonction de leurs résultats.

- **Vérification de la lutte contre la corruption et de la conformité commerciale**

Les fournisseurs font l'objet d'un contrôle dans le cadre d'un processus de lutte contre la corruption et de sanctions commerciales. Cela se fait avant l'approvisionnement et pendant les activités courantes afin d'identifier et d'atténuer les risques dans les domaines de la corruption, des sanctions commerciales, du contrôle des exportations, du blanchiment d'argent et des droits de la personne.

Renforcement de la diligence raisonnable

Une diligence raisonnable renforcée est menée sur les fournisseurs identifiés comme étant associés à un risque accru sur la base : (1) des résultats de diligence raisonnable de base; (2) de notre évaluation des risques en matière de droits de la personne dans la chaîne de valeur mondiale; (3) de la fourniture de composants contenant des matières premières préoccupantes, y compris la chaîne d'approvisionnement des batteries; ou (4) des alertes des parties prenantes, des médias ou de nos canaux de réclamation.

Matières premières préoccupantes

Nous avons défini 20 minéraux, métaux et matériaux biosourcés associés à des risques ESG élevés en tant que matières premières préoccupantes⁶. Nous nous efforçons en permanence d'améliorer la traçabilité et la transparence au sein de ces chaînes d'approvisionnement et d'atténuer les risques ESG afin de soutenir un approvisionnement responsable conformément aux normes de l'industrie, aux cadres de meilleures pratiques et aux exigences réglementaires. Pour renforcer ces efforts, nous avons mis en place un programme de traçabilité des matières premières utilisées dans les batteries de nos véhicules électriques. Cela permet la traçabilité des matières premières de la mine à la voiture, offrant ainsi une visibilité sur notre chaîne d'approvisionnement niveau par niveau. Elle s'applique au cobalt, au lithium, au nickel et au graphite (utilisés pour la fabrication des batteries) et au mica (pour les feuilles isolantes).

Notre ambition est de nous approvisionner en composants contenant du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or (communément appelés minerais de conflit) auprès de chaînes d'approvisionnement où chaque fonderie et raffinerie a fait l'objet d'une certification tierce pertinente. Chaque année, nous demandons aux fournisseurs de ces composants de déclarer leurs mesures de diligence raisonnable et de divulguer des informations détaillées sur les fonderies utilisées via le [modèle de rapport sur les minerais de conflit \(CMRT\)](#) fourni par la [Responsible Minerals Initiative \(RMI\)](#). En traçant l'origine des minéraux dans notre chaîne d'approvisionnement et en achetant des composants contenant des matériaux auprès de fonderies validées comme conformes au processus d'assurance des minéraux responsables (RMAP), nous nous efforçons de garantir un approvisionnement responsable conforme aux normes mondiales.

Audits de durabilité des fournisseurs

Nous menons deux principaux programmes d'audit du développement durable pour les fournisseurs à haut risque identifiés : (1) pour les fournisseurs existants sous contrat direct ayant un pointage de risque élevé dans nos évaluations des risques, ainsi que pour les nouveaux fournisseurs sous contrat direct situés dans des pays à haut risque et (2) pour les fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement en batteries. De plus, des audits ad hoc sont réalisés sur la base des risques identifiés ou d'autres besoins. Si nécessaire, des audits peuvent être effectués sans notification préalable. Nous suivons régulièrement l'efficacité de nos programmes d'audit et collaborons avec nos prestataires d'audit externes pour assurer l'amélioration continue et l'efficacité de nos évaluations.

1. **Audits sur les fournisseurs sous contrat direct**

Nous menons des audits complets de la performance des fournisseurs en matière de développement durable à l'aide du [programme d'évaluation validé](#), de la [Responsible Business Alliance](#) (RBA) ou de normes équivalentes. L'audit évalue les droits du travail (y compris l'emploi librement choisi), l'environnement, l'éthique des affaires, les systèmes de gestion ainsi que la santé et la sécurité. Les audits sont réalisés sur place par des auditeurs tiers accrédités sur une période de deux à cinq jours.

2. **Audits des fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement en batteries**

Le programme d'audit couvrant la chaîne d'approvisionnement des batteries vise à s'assurer que les fournisseurs et les sous-traitants de nos chaînes d'approvisionnement en cobalt, lithium, nickel, graphite et mica sont conformes aux normes et cadres pertinents. L'objectif est de contribuer à l'amélioration continue de la performance en matière d'approvisionnement responsable dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement en batteries en surveillant la mise en œuvre des plans d'actions correctives. Les audits sont menés par une partie externe par rapport à des critères basés sur [le Guide de diligence raisonnable de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque](#) ou, pour les mines, la [norme IRMA pour les exigences critiques relatives à l'exploitation minière responsable](#) ou des systèmes équivalents et le règlement de l'UE sur les batteries.

Résultats de l'audit et suivi

Les résultats de l'audit sont résumés dans un rapport, qui comprend les non-conformités identifiées et une liste de mesures correctives convenues que le fournisseur doit prendre dans les délais convenus. Nous surveillons l'avancement de la mise en œuvre du plan de mesures correctives pour nous assurer que les mesures nécessaires sont prises et qu'un soutien peut être fourni si nécessaire. Pour aider les fournisseurs de la chaîne d'approvisionnement des batteries à respecter leurs engagements, nous proposons des formations sur les normes d'audit concernées.

⁶ Aluminium/Bauxite, Cobalt, Cuivre, Or, Graphite (naturel), Plomb, Cuir, Lithium, Magnésium, Manganèse, Mica, Caoutchouc naturel, Nickel, Phosphore, Terres rares, Acier/Fer, Tantale, Étain, Tungstène, Laine. Pour en savoir plus, consultez [la position de Volvo Cars en matière d'approvisionnement responsable](#).

Collaborer avec l'industrie

Dans la mesure du possible, Volvo Cars collabore avec des pairs et des organisations du secteur afin de mettre en place une chaîne d'approvisionnement plus responsable pour l'ensemble du secteur. Volvo Cars est membre de la [Responsible Business Alliance](#) (RBA), la plus grande coalition industrielle au monde consacrée à la responsabilité sociale des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le but de favoriser le changement, d'échanger les meilleures pratiques et d'avoir accès aux outils utilisés dans le cadre de nos efforts de diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement. Nous sommes également un membre actif de [Drive Sustainability](#). Dans le cadre de [Drive Sustainability](#), nous collaborons avec d'autres constructeurs automobiles pour renforcer l'approvisionnement responsable au sein de nos chaînes d'approvisionnement.

Diligence raisonnable en matière de droits de la personne dans les activités de vente au détail

Les partenaires commerciaux sont tenus de se conformer au Code de conduite des partenaires commerciaux et aux normes pour les concessionnaires Volvo Cars.

Diligence raisonnable de base

La conformité au Code de conduite des partenaires commerciaux et aux Normes pour les détaillants fait l'objet d'un audit et d'une évaluation annuelle pour tous les détaillants. Si des lacunes sont identifiées, elles sont documentées et signalées dans un système de gestion central, suivies de l'élaboration et de l'exécution d'un plan de mesures correctives. Un audit de suivi est effectué après 90 jours pour s'assurer de la conformité. Ce processus est supervisé par les sociétés de vente nationales (NSC) ou les centres d'importation, qui gèrent les remontées et les actions ultérieures si nécessaire.

Renforcement de la diligence raisonnable

Des vérifications raisonnables, y compris des vérifications, sont effectuées auprès des partenaires de vente au détail dans les pays présentant un risque élevé de conformité avant la conclusion d'un contrat et régulièrement tout au long de la relation commerciale. Le dépistage couvre, par exemple, les médias défavorables, y compris les violations des droits de la personne et les risques d'esclavage moderne. Les signaux d'alarme sont examinés manuellement par le Bureau de la Conformité et de l'Éthique, en collaboration avec les NSC ou les centres d'importation concernés, qui prendront les mesures nécessaires en fonction des mesures convenues.

Gouvernance

Le conseil d'administration est responsable de l'ensemble des questions relatives au développement durable et supervise la performance en matière de développement durable en tant que partie intégrante de la stratégie de Volvo Cars. Le président et chef de la direction est responsable de l'exécution de la stratégie de développement durable de Volvo Cars et de son intégration dans les activités commerciales et les processus décisionnels. La responsabilité de la mise en œuvre d'une diligence raisonnable efficace en matière de droits de la personne et du respect des lois, des politiques internes et des directives internationales en vigueur incombe aux fonctions commerciales respectives de Volvo Cars. Afin de renforcer, de vérifier et de surveiller les processus et de fournir des conseils à l'entreprise, Volvo Cars a mis en place un programme de conformité en matière de droits de la personne. La performance de nos efforts de diligence raisonnable en matière de droits de la personne fait l'objet d'un suivi plus approfondi par l'équipe de pilotage interfonctionnelle des droits de la personne, composée de représentants des différentes parties de la chaîne de valeur, et fait fréquemment l'objet de rapports et de discussions dans le cadre de divers forums de gestion.

Programmes de formation

Volvo Cars a développé, et continue de développer, des programmes de formation portant sur les droits de la personne et la gestion de la prévention et de l'atténuation des risques liés aux droits de la personne. À titre d'exemple, nous offrons une formation conjointement avec nos évaluations des politiques relatives au personnel, et nous avons une formation obligatoire sur notre code de conduite chaque année et lors de l'intégration des nouveaux employés, y compris une formation en face à face et en ligne pour des groupes sélectionnés. Nous développons également nos propres formations et proposons des formations à nos fournisseurs et à nos employés par l'intermédiaire de la RBA afin de les sensibiliser aux questions ESG dans notre chaîne d'approvisionnement et de promouvoir un approvisionnement responsable. Depuis 2024, les détaillants sont tenus de suivre une formation annuelle sur les droits de la personne.

Mécanismes de traitement des plaintes

Nous encourageons nos employés, partenaires commerciaux et autres parties prenantes à poser des questions, à signaler des préoccupations et à demander conseil sur les violations présumées de notre Code de conduite ou de notre Code de conduite pour les partenaires commerciaux, y compris les incidents ou les situations qui pourraient entraîner des impacts négatifs potentiels et réels sur les droits de la personne. Notre principal canal de réclamation est [la ligne de signalement Dites-le-nous de Volvo Cars](#). Ce canal peut être utilisé par les employés, les consultants ainsi que les parties prenantes externes, y compris les détenteurs de droits ou les organisations représentant les détenteurs de droits (telles que des mandataires crédibles et des ONG de défense des droits de la personne) pour signaler d'éventuelles violations des droits de la personne.

Tous les signalements effectués par l'intermédiaire de la ligne de signalement Dites-le-nous sont reçus par l'Unité d'enquête sur la conformité, une fonction indépendante au sein du Bureau de la conformité et de l'éthique, et traités de manière confidentielle, conformément à notre procédure d'enquête sur la conformité et aux exigences réglementaires pertinentes. Volvo Cars n'accepte aucune forme de représailles contre les personnes qui signalent des préoccupations en toute bonne foi. Les signalements peuvent être effectués de

manière anonyme par téléphone ou sur un site Web sécurisé. Le système est disponible 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Plusieurs options linguistiques sont disponibles, ce qui permet généralement d'établir des rapports dans la langue maternelle. Les réponses sont fournies dans la même langue. Nous étudions continuellement la possibilité de participer à des procédures de plainte collaboratives et à des mécanismes de notification, tels que ceux facilités par les associations de l'industrie, les initiatives multipartites ou les accords-cadres mondiaux. Pour plus d'informations, visitez notre site web : [Dites-le-nous - Ligne de signalement | Volvo Cars](#).

Principales mesures prises en 2025

Au cours de l'année 2025, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer le rendement de nos efforts de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Examen et mise à jour des pays à haut risque dans l'évaluation des risques en matière de droits de la personne de la chaîne de valeur (en savoir plus ci-dessous).
- Tous les responsables des achats du monde entier ont participé à une formation sur les droits de la personne visant à améliorer la compréhension des risques importants au chapitre des droits de la personne, des impacts importants identifiés, ainsi que du processus de diligence raisonnable. La formation a également clarifié le rôle des dirigeants dans le travail de diligence raisonnable en matière de droits de la personne.
- Tous les acheteurs ont reçu une formation sur le Code de conduite des partenaires commerciaux (mis à jour en 2024) et sur la norme d'audit du programme d'évaluation validé (VAP) de la Responsible Business Alliance (RBA).
- Les acheteurs de batteries ont reçu une formation sur les exigences du règlement de l'UE sur les batteries.
- Un atelier sur les risques liés à la politique des personnes a été tenu avec l'organisation de détaillants en Suède.
- Nous avons procédé au lancement de la première version de notre directive et de notre procédure internes de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, ainsi que de nos lignes directrices sur les mesures correctives.
- Nous avons réalisé 87 audits sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement, couvrant des sites en Chine, en Hongrie, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, au Mexique, aux Philippines, en Roumanie, en Suède, en Turquie, aux États-Unis, au Vietnam et au Zimbabwe.
- Nous avons atteint un taux de clôture de 85 % pour les constatations des vérifications des fournisseurs sous contrat direct.
- Nous avons poursuivi notre travail en matière de traçabilité dans la chaîne d'approvisionnement des batteries en étendant le passeport de la batterie à d'autres modèles de véhicules au-delà du Volvo EX90, qui a été lancé avec un passeport en 2024.
- Nous avons organisé des sessions de formation pour 64 employés représentant 9 des fournisseurs de notre chaîne d'approvisionnement en batteries, visant à renforcer la performance commerciale responsable, y compris des formations ciblées pour le personnel clé sur les sites de fabrication en Chine.
- Nous avons procédé à une analyse générale sur le processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne pour les détaillants, y compris des études de marché et des entrevues.
- Nous avons lancé une formation sur le code de conduite pour les partenaires commerciaux à l'intention des directeurs généraux et des directeurs de points de vente des groupes de détaillants.
- Nous avons activé nos normes de vente au détail, avec des critères d'entreprise responsables renforcés, une formation sur les droits de la personne et des canaux de règlement des griefs pour nos partenaires de vente au détail.
- Il y a eu engagement des parties prenantes avec, par exemple, les organisations non gouvernementales, les agences des Nations Unies, les représentants syndicaux, les détenteurs de droits et les associations industrielles.

Évaluation des risques liés aux droits de la personne dans la chaîne de valeur mondiale

L'évaluation des risques liés aux droits de la personne dans notre chaîne de valeur mondiale est guidée par les principaux risques qui nous sont liés et vise à identifier les personnes qui présentent un risque accru au sein de notre chaîne de valeur. En tirant parti des indices de risque mondiaux, des résultats de diligence raisonnable passés et des points de vue d'experts et de détenteurs de droits de la personne, nous identifions les pays, les activités et les endroits à haut risque où les personnes peuvent être confrontées à des risques accrus. Sur la base de ces constatations, nous élaborons un plan de diligence raisonnable de la chaîne de valeur pour l'année à venir, y compris des activités de diligence raisonnable améliorées dans notre chaîne de valeur, ainsi que des évaluations et des ateliers sur les politiques en matière de ressources humaines pour nos propres activités.

L'évaluation des risques de 2024 a permis d'identifier et de hiérarchiser 20 pays présentant un risque accru, dans lesquels Volvo Cars exerce ses propres activités ou est connue au sein de sa chaîne de valeur. Les sites à haut risque de ces pays ont fait l'objet d'une diligence raisonnable renforcée en 2025. La liste des pays à haut risque a été révisée en 2025 afin d'identifier les sites prioritaires pour les activités de diligence raisonnable renforcée en 2026. Notre objectif est d'examiner et, si nécessaire, de mettre à jour nos principaux risques en matière de droits de la personne ainsi que l'évaluation des risques de la chaîne de valeur mondiale au moins tous les trois ans.



Exemples de constatations relevées lors d'audits de fournisseurs

En 2025, la plupart des constatations d'audit se situent dans les domaines du travail, de la santé et de la sécurité. Les constatations relatives au travail comprennent, par exemple, le dépassement des heures de travail (les travailleurs ne bénéficient pas d'un jour de congé conformément aux exigences légales et travaillent trop de jours consécutifs) ainsi que les problèmes liés aux salaires. Les constatations en matière de santé et de sécurité concernent principalement la préparation aux situations d'urgence, p. ex. l'absence de panneaux de signalisation et d'éclairage de secours, le blocage des issues de secours et l'absence d'exercices d'incendie pendant le quart de nuit, ainsi que la santé et la sécurité au travail, p. ex., l'utilisation insuffisante de l'équipement de protection individuelle et le nombre insuffisant de secouristes formés. Depuis 2018, 372 audits conformes à la RBA ont été réalisés auprès de nos fournisseurs sous contrat direct. 64 d'entre elles ont été menés au cours de l'année 2025. 85 % des mesures correctives convenues avec les fournisseurs en 2024 ont été mises en œuvre.

Les résultats de l'audit de 2025 dans la chaîne d'approvisionnement des batteries montrent que la plupart des constatations concernent des lacunes dans les systèmes de gestion (p. ex. une politique d'approvisionnement responsable médiocre, un manque d'engagement des fournisseurs et un mécanisme de réclamation insuffisant). D'autres constatations courantes ont trait à la gestion des risques, comme l'insuffisance des évaluations des risques et des procédures d'évaluation des risques identifiés, ainsi que les conditions de travail, y compris les heures supplémentaires excessives, l'absence de trousse d'intervention d'urgence facilement accessible, l'absence de panneaux de signalisation des issues de sécurité et l'insuffisance des exercices d'incendie. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs et le cabinet d'audit externe pour nous assurer que les mesures correctives sont mises en œuvre dans les délais convenus.

Pour en savoir plus sur nos activités de diligence raisonnable, consultez le [Rapport annuel et sur le développement durable 2025](#) du Volvo Car Group, p. 180-194.

